

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
IEC STANDARD

Modification

n° 1

Juillet 1987
à la

Amendment

No. 1

July 1987
to

Publication 598-2-18
1984

Luminaires

Deuxième partie: Règles particulières
Section dix-huit - Luminaires pour piscines
et usages analogues

Luminaires

Part 2: Particular requirements
Section Eighteen - Luminaires for swimming pools
and similar applications



Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

3, rue de Varembe
Genève, Suisse

IECNORM.COM: Click to view the full PDF of IEC 60598-2-18:1984/AMD1:1987

Withdrawn

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
IEC STANDARD

Modification

n° 1

Juillet 1987
à la

Amendment

No. 1

July 1987
to

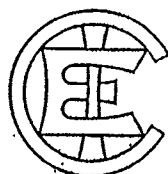
Publication 598-2-18
1984

Luminaires

Deuxième partie: Règles particulières
Section dix-huit - Luminaires pour piscines
et usages analogues

Luminaires

Part 2: Particular requirements
Section Eighteen - Luminaires for swimming pools
and similar applications



© CEI 1987

Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

PREFACE

La présente modification a été établie par le Sous-Comité 34D: Luminaires, du Comité d'Etudes n° 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cette modification est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
34D(BC)111	34D(BC)128

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette modification.

Page 10

18.12 Essais d'endurance et essais thermiques

A la fin du premier alinéa, ajouter ce qui suit:

Les luminaires dont l'indice de classification IP est supérieur à IP20, doivent être soumis aux essais appropriés des articles 12.4, 12.5 et 12.6 de la section douze de la Publication 598-1 après le ou les essai(s) de l'article 9.2 mais avant le ou les essai(s) de l'article 9.3 de la section neuf de la Publication 598-1 spécifié(s) à l'article 18.13 de la présente section de la Publication 598-2.

18.13 Résistance aux poussières et à l'humidité

A la fin du premier alinéa, ajouter ce qui suit:

Pour les luminaires dont l'indice de classification IP est supérieur à IP20, l'ordre des essais spécifiés dans la section neuf de la Publication 598-1 doit être conforme à l'article 18.12 de la présente section de la Publication 598-2.